

**Monsieur le président de la
commission d'enquête public du
PLU de Vexin-sur-Epte**

25 grande rue d'Ecos
27630 ECOS

LOUIS Cassandre
6 chemin de la cavée
27630 Vexin sur Epte (FOURGES)

Le 12 juillet 2023,
Objet : PLU de Vexin sur Epte

Monsieur le président de la commission d'enquête public,

Je me permets de vous écrire ce jour à propos du PLU, plus particulièrement le PLU de la commune de Fourges.

Cette commune qui m'accueille depuis ma plus tendre enfance.
Je suis issue d'une grande famille ayant pour la plupart toujours vécu à Fourges.

Mon arrière-grand-mère, ma grand-mère ainsi que ma mère y vivent depuis toujours.

Après avoir rencontré mon conjoint issu d'une commune voisine que nous avons donc décidé de nous installer ensemble pour fonder notre famille.

C'est donc tout naturellement et sans surprise que notre choix se porte sur une petite maison de la commune de Fourges, accueillante et familière.

Nous nous installons et rapidement s'ajoute à notre foyer une petite fille en mai 2021 qui profite chaque jour de ce cadre idyllique pour grandir à la campagne entourée de ses animaux.

Cependant la révision du PLU vient bousculer cette tranquillité.
En effet, j'ai pu constater que la parcelle mitoyenne à ma propriété (N°309 sur le plan cadastral) avait fait l'objet d'une révision et est désormais constructible.

Cette parcelle N°309, était une terre agricole, la commune ayant pour volonté de favoriser les cultures nous pensions qu'elle resterait tel quel.
C'est aussi ce qui nous avait orientés dans l'achat de notre bien en tant que primo acquérant.

Nous étions déjà surpris de la décision de construction d'un lotissement près du stade de Fourges.
Je crains de ne plus reconnaître le village de mon enfance, face à cette urbanisation grandissante.

J'ai bien conscience que les choses tendent à évoluer certes, mais la volonté communale visant à la conservation et au respect des paysages du Vexin Normand qui était devenue la mienne me semble loin.

Mais lorsque que nous avons eu connaissance du projet de construction 8 maisons dans cette parcelle, nous sommes tombés des nues.

Les propriétaires de cette parcelle, nous ont informé de leur volonté de construire un ensemble de 8 maisons.

Ce terrain mesurant un peu plus de 5000m², cela représenterait 8 lots d'environ 630m² chacun.

Encore une fois, Monsieur le président de la commission d'enquête publique, permettez-moi d'insister sur le fait que nous nous situons dans un petit village de 798 habitants avec ses lieux et monuments classés.

Ce type de projet, qui plus est dans le prolongement de la rue principale, à quelques centaines de mètres de notre église Saint-Pierre ne devrait pas voir le jour.

Aujourd'hui nous nous sentons l'aisée face à la révision de statut désormais « constructible » de ce terrain.

D'une part, car la construction d'un nombre important de propriétés sur cette parcelle mitoyenne ferait baisser la valeur de notre bien.

D'autre part, nous émettons des doutes sur la sécurité de nos biens et personnes si ses constructions mitoyennes à notre propriété voyaient le jour.

En effet, il semblerait que les parcelles N°309 ainsi qu'une partie du terrain de ma propriété (partie non construite) se situerait en zone de ruissèlement.

Cette mention nous avait été faite par notre notaire Maître JOUYET, lors de la signature de l'achat de notre bien en 2019.

Un premier projet de division avait déjà été émis peut avant l'achat de notre maison (fin 2018). Les propriétaires avaient dû y renoncer à l'époque du fait de cette localisation en zone de ruissèlement.

C'est pourquoi, je vous prie de bien vouloir réexaminer le dossier du PLU en ce qui concerne la parcelle N°309 en zone constructible sur le plan cadastral.

Vous trouverez ci-joint quelques éléments relatifs à l'achat de mon bien permettant d'étudier ma demande, ainsi qu'une copie du projet de construction.

Je vous prie de croire, Monsieur le président de la commission d'enquête public, en l'assurance de mes salutations distinguées.

LOUIS Cassandre



LOUIS Cassandre, 6 chemin de la cavée 27630 Vexin sur Epte (Fourges) |
louis.cassandre22@gmail.com | Téléphone : 06.23.32.81.82

PROJET

16

165

26

Lot 1
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°171p
Superficie = 800m² environ

Lot 2
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°171p
Superficie = 785m² environ

Lot 3
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°172p
Superficie = 600m² environ

Lot 4
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°172p
Superficie = 1045m² environ

Lot 5
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°172p
Superficie = 760m² environ

Lot 6
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°172p
Superficie = 600m² environ

Lot 7
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°171p et 172p
Superficie = 665m² environ

Lot 8
Terrain à bâtir
Section 262 ZH n°171p
Superficie = 840m² environ

CHEMIN DE LA CAVEE

ROUTE D'ECOS

213

200

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0 810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.ADspdc@dgifp.finances.gouv.fr



N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1

conformé à la documentation cadastrale à la date du 02/04/2019
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL CALDEA

SF1901558284

| DESIGNATION DES PROPRIETES | | | | | | | | | | |
|----------------------------|---------|-----|-----------|------------------------------|--------------------------|--------|----------------------|---------|---------|------------|
| Département : 027 | | | | Commune : 213 Vexin-sur-Epte | | | | | | |
| Section | N° plan | PDL | N° du lot | Quote-part Adresse | Contenance cadastrale | Renvoi | Désignation nouvelle | | | |
| | | | | | | | N° de DA | Section | n° plan | Contenance |
| 262 ZH | 0172 | | | | 0ha30a84ca | | 262 0000261 | 262 ZH | 0308 | 0ha10a33ca |
| | | | | 6 CHE DE LA CAVÉE - FOURGES | | | 262 0000261 | 262 ZH | 0309 | 0ha20a53ca |

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

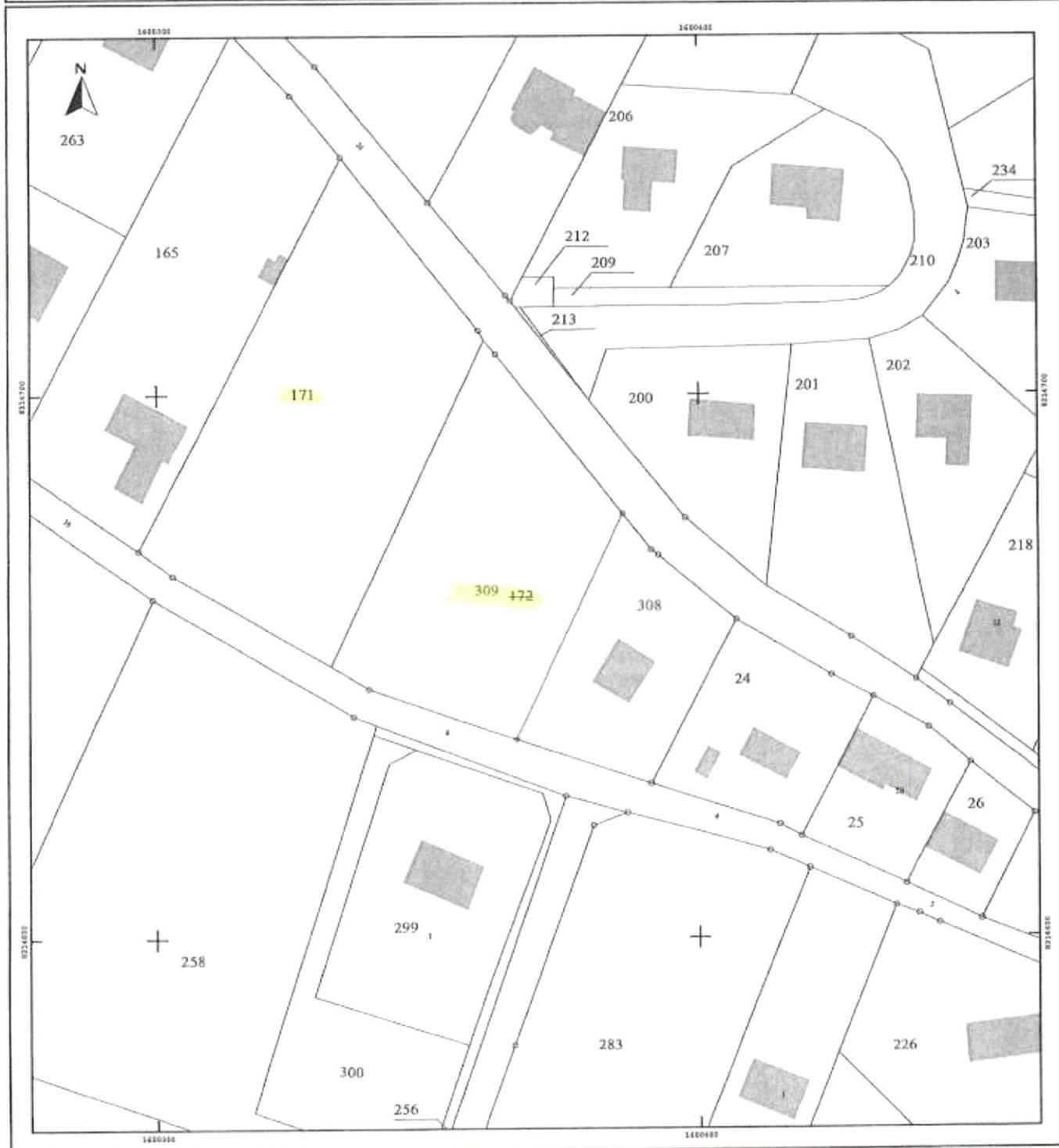
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

| | | |
|---|---|---|
| Commune : VEXIN-SUR-EPTE (213) | DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES <hr/> EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL | Section : 262 ZH Feuille(s) : 262 ZH 01 Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm] |
| Numéro d'ordre du document d'arpentage : 261K Document vérifié et numéroté le 02/04/2019 APTGC EVREUX Par Hervéux Thomas Technicien Géomètre Signé | <p style="text-align: center;"> CERTIFICATION (Art. 26 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) </p> Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____ Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463. _____, le _____ | Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 02/04/2019 Support numérique : _____ |
| LOUVIERS Place de la demi lune 27400 LOUVIERS Téléphone : 02 32 25 71 01 ptgc.270.evreux@dgfip.finances.gouv.fr | D'après le document d'arpentage dressé Par CALDEA (2) | Réf. : Le |

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Rayer les mentions inutiles. La lettre A s'est appliquée que dans le cas d'une expertise (pas relevé par voie de titre à jour). Dans le feuillet B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien agréé du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualité du signataire s'il s'agit d'un propriétaire (transféré, ancien, représentant qualité de faculté enregistrée, etc...)



DEPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FOURGES

Section ZH nos 171 et 172

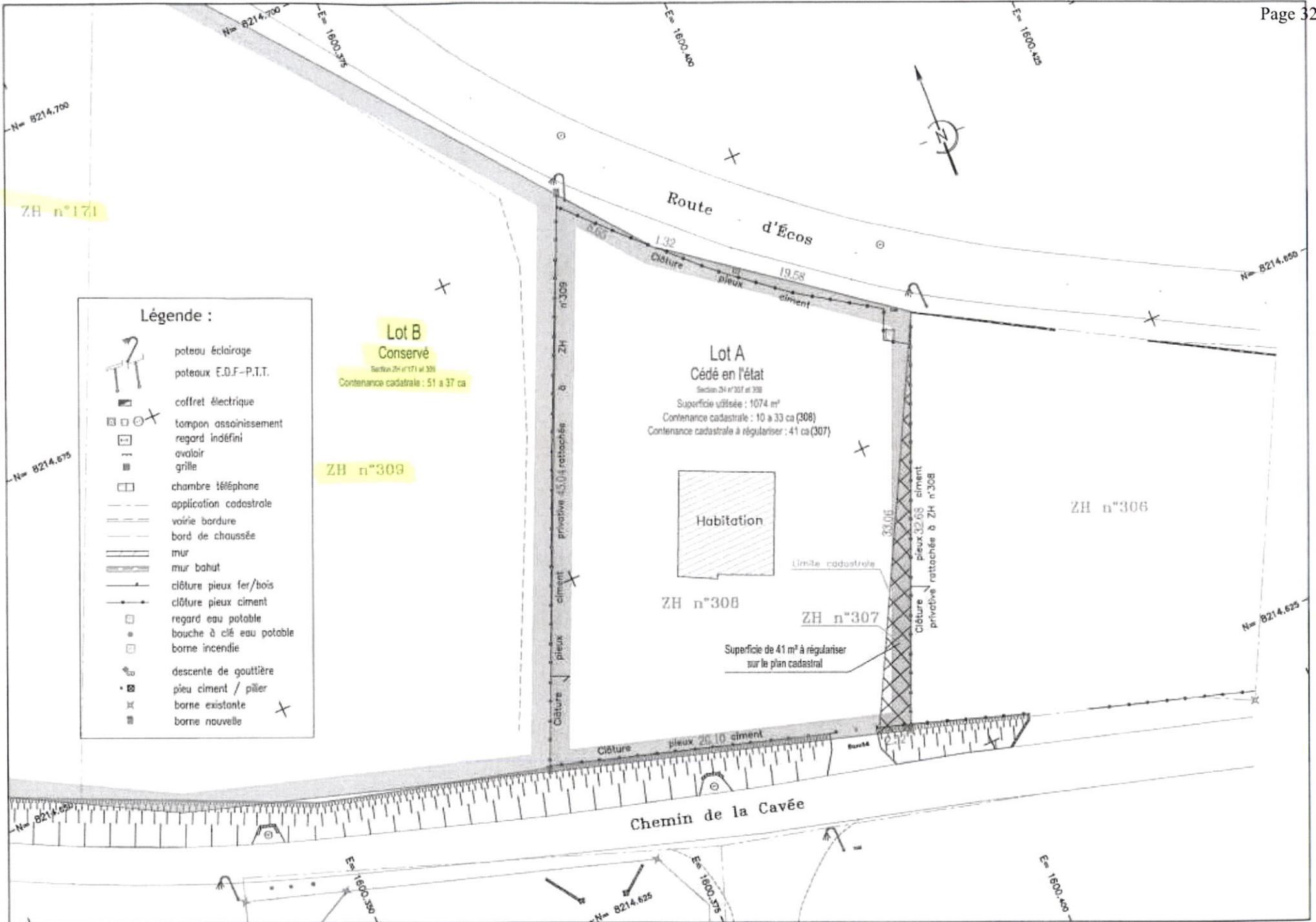
Chemin de la Cavée

Propriété des Consorts TOUTAIN

PLAN DE DIVISION

Le Plan est établi conformément à l'état des lieux et de l'application cadastrale
 Les solives, les limites et les superficies ne seront définitives et garanties
 qu'après bornage contradictoire éventuel.
 Ce plan ne tient pas compte d'un allègement éventuel.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| DOSSIER N° 33907 | | Affaire N° - | | Echelle : 1/250 | |
|  | | <small>LE BUREAU D'ETUDES 24 AV. DE LA LIBÉRATION 27100 02 32 27 33 33 FAX 02 32 27 33 31</small> | | <small>LE BUREAU D'ETUDES 14 AV. DE LA LIBÉRATION 27100 02 32 27 33 33 FAX 02 32 27 33 31</small> | |
| INDICE | A | 21/03/2019 | Plan de division | INDICE | C |
| | R | 02/04/2019 | Mise à jour des références cadastrales | | D |
| PLANIMÉTRIE : RGF 93 / CC49 | | | ALTIMÉTRIE : IGN / NGF.69 par méthode GPS | | |
| Technicien : FG/MC | | Etabli par : FG | | Contrôle : GD | |



Légende :

- poteau éclairage
- poteaux E.D.F.-P.T.T.
- coffret électrique
- tampon assainissement
- regard indéfini
- ovaloir
- grille
- chambre téléphone
- application cadastrale
- voirie bordure
- bord de chaussée
- mur
- mur bahut
- clôture pieux fer/bois
- clôture pieux ciment
- regard eau potable
- bouche à clé eau potable
- borne incendie
- descente de gouttière
- pieu ciment / piler
- borne existante
- borne nouvelle

Lot B
Conservé

Section ZH n°171 et 309
Contenance cadastrale : 51 a 37 ca

ZH n°309

Lot A
Cédé en l'état

Section ZH n°307 et 308
Superficie utilisée : 1074 m²
Contenance cadastrale : 10 a 33 ca (308)
Contenance cadastrale à régulariser : 41 ca (307)

Habitation

ZH n°308

ZH n°307

Superficie de 41 m² à régulariser
sur le plan cadastral

ZH n°306

Chemin de la Cavée

Route
d'Écos

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance du SPDC

Tél : 0.810 007 830

(prix d'un appel local à partir d'un poste fixe)

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esl.orsleans.ADspdc@dgfip.finances.gouv.fr



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° de dossier

Extrait cadastral modèle 1.

conforme à la documentation cadastrale à la date du 02/04/2019
validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : SARL CALDEA

SF1901558196

| DESIGNATION DES PROPRIETES | | | | | | | | | | |
|----------------------------|---------|-----|-----------|-----------------------------|--------------------------|--------|----------------------|---------|---------|------------|
| Département : 027 | | | | Commune : 213 | | | Vexin-sur-Epte | | | |
| Section | N° plan | PDL | N° du lot | Quote-part Adresse | Contenance cadastrale | Renvoi | Désignation nouvelle | | | |
| | | | | | | | N° de DA | Section | n° plan | Contenance |
| 262 ZH | 0024 | | | 4 CHE DE LA CAVÉE - FOURGES | 0ha09a00ca | | 262 0000260 | 262 ZH | 0306 | 0ha08a59ca |
| | | | | | | | 262 0000260 | 262 ZH | 0307 | 0ha00a41ca |

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

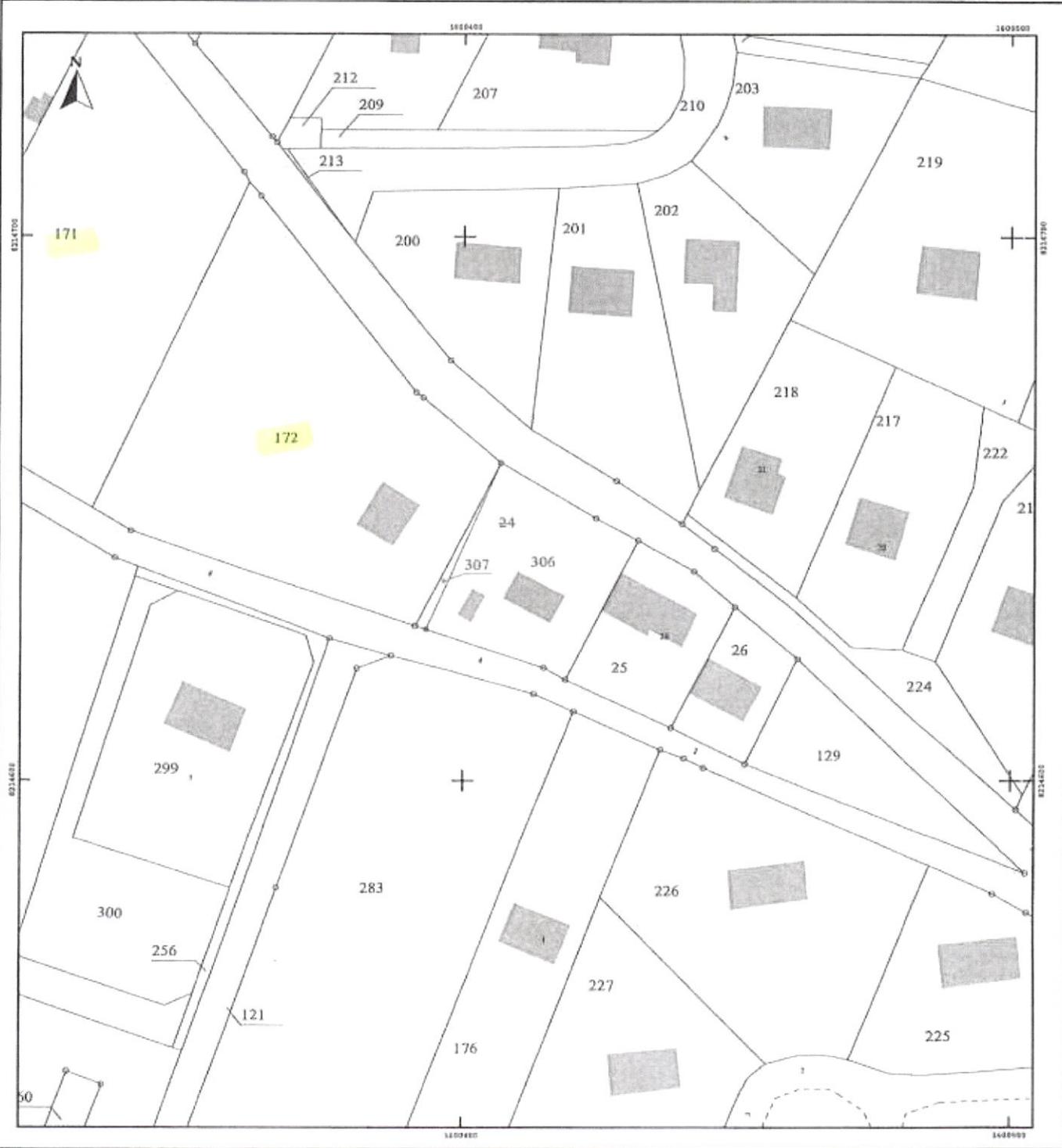
Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30
Page 1 sur 1

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

| | | |
|---|---|---|
| Commune : VEXIN-SUR-EPTE (213) | DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES <hr/> EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL | Section : 262 ZH Feuille(s) : 262 ZH 01 Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm] |
| Numéro d'ordre du document d'arpentage : 260P Document vérifié et numéroté le 02/04/2019 APTGC EVREUX Par Hervieux Thomas Technicien Géomètre Signé | CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ; B - En conformité d'un piquetage : _____ effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____. Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille n° 6463, A _____, le _____ | Echelle d'origine : 1/2000 Echelle d'édition : 1/1000 Date de l'édition : 02/04/2019 Support numérique : _____ |
| LOUVIERS Place de la demi lune 27400 LOUVIERS Téléphone : 02 32 25 71 01 ptgc.270.evreux@dglf.finances.gouv.fr | D'après le document d'arpentage dressé Par CALDEA (2) | Réf. : Le |

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

(1) Raport les cas suivants : La feuille A n'est applicable que dans le cas d'une expertise (base et non par voie de titre à jour). Dans la feuille B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, ingénieur, géomètre ou technicien relevant du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualité du géomètre s'il est différent du propriétaire (municipalité, avocat, représentant qualité de l'Etat, etc...)



DEPARTEMENT DE L'EURE

**COMMUNE DE VEXIN-SUR-EPTE
COMMUNE DÉLÉGUÉE DE FOURGES**

Section ZH n° 24
Chemin de la Cavée

Propriété de M. Jean-Francois EPPINGER

PLAN DE DIVISION

(Rue: Plan divisé exempté de l'ajout des lignes de l'opération cadastrale
En cas, les limites et les superficies ne sont ni définies ni garanties
qu'après bornage contradictoire effectué.
Ce plan ne sert pas comme titre réglementaire officiel.)

DOSSIER N° 33907

Affaire N° -

Echelle : 1/250



AGENCE CALDEA
21 Av. de la Poste
93717
Tél : 01 47 35 11 31
Fax : 01 47 35 11 31
E-mail : caldea@caldea.com

AGENCE CALDEA
21 Av. de la Poste
93717
Tél : 01 47 35 11 31
Fax : 01 47 35 11 31
E-mail : caldea@caldea.com

AGENCE CALDEA
21 Av. de la Poste
93717
Tél : 01 47 35 11 31
Fax : 01 47 35 11 31
E-mail : caldea@caldea.com

| | | | | | | | |
|-----------------------------|---|------------|--|---|---------------|------------|------------------|
| INDICE | A | 25/03/2019 | Plan de division | INDICE | C | 03/04/2019 | Bornage des lots |
| | B | 07/04/2019 | Mise à jour des références cadastrales | | D | | |
| PLANIMETRIE : RGF 93 / CC49 | | | | ALTIMETRIE : IGN / NGF 69 par méthode GPS | | | |
| Technicien : FG/MC | | | Etabli par : FG | | Contrôle : GD | | |

ADIAMEX - Diagnostics**ADIAMEX**
DIAGNOSTICS MAYOUBERS5, rue de l'Eau -
27620 SAINTE-GENEVIEVE-LÈS-GASNYCompagnie d'assurance : MMA Entreprise
N° de police : 114 231 812
valable jusqu'au : 31/12/2018

Tél. : 02 32 69 40 91

Fax : 02 32 52 29 65

Email : francois.goruchon@adiamex-diagnostics.com

Site web : www.adiamex-diagnostics.com

Siret : 51508722900016

Code NAF : 7120B

N° TVA : FR95515087229

N° RCS : 515 087 229

Document de Synthèse

Le présent document de synthèse n'a qu'une valeur informative et ne saurait être utilisé en lieu et place des rapports de diagnostics réglementaires prévus dans le cadre de l'article L271-4 et suivants du Code de la construction et de l'habitation.

Désignation

Désignation du Bien :

N° : 6795 / 1

Type de bâtiment : Maison

Année de construction :

Section cadastrale : Non Communiqué

Lot : Non Communiqué

Adresse : 6 chemin de la Cavée - FOURGES
27630 VEXIN SUR EPTÉ**Désignation du Propriétaire :**

Nom : Succession TOUTAIN Pascal

Adresse : 6 chemin de la Cavée-FOURGES
27630 VEXIN SUR EPTÉ

Email :

Désignation du donneur d'ordre :

Nom : ETUDE DE MAITRE JOUYET

Adresse : 5 Grande Rue

ECOS

27630 VEXIN SUR EPTÉ

Qualité : Étude notariale

Email :

Nature de la copropriété (s'il y a lieu) :**Usage constaté :**

Habitation (maisons individuelles)

Localisation :**Désignation de l'opérateur de diagnostic :**

Diagnosticteur : François GORUCHON

Email : francois.goruchon@adiamex-diagnostics.com

Date : 12/10/2018

Signature :**ADIAMEX - Diagnostics SARL**5 rue de l'Eau 27620 Sainte Genevieve Lès Gasny
Tél : 02 32 69 40 91 Fax 02 32 52 29 65
APE 7120B - 51508722900016 RCS Evreux

En complétant le présent rapport, le signataire ne se porte pas garant de la pertinence des conclusions qu'il recense. Il s'interdit d'ailleurs de procéder, à ce titre, à des investigations particulières. Ce rapport de synthèse ne peut en conséquence en aucun cas se substituer aux rapports de diagnostic technique imposé par la législation ; lesquels, pour ce qui est des conclusions reportées ci-dessus, sont annexés au dossier. Il appartiendra donc à l'utilisateur du présent rapport de prendre connaissance et de s'assurer du bien-fondé du contenu détaillé de ces différents documents.



ETAT DES RISQUES ET POLLUTIONS
6 CHEMIN DE LA CAVÉE (FOURGES) 27680 VEXIN-SUR-EPTE
ZH 172



SYNTHÈSE DE L'EXPOSITION DE LA COMMUNE AUX RISQUES

Radon : NIVEAU 1

0 BASIAS, 0 BASOL, 0 ICPE

SEISME : NIVEAU 1

RISQUES NATURELS ⁽¹⁾

RISQUES MINIERS ⁽¹⁾

RISQUES TECHNOLOGIQUES ⁽¹⁾

Mouvement de terrain
 Mouvement de terrain - Affaissements et effondrements liés aux cavités souterraines (hors mines)
 Mouvement de terrain - Tassements différentiels
 Séisme

Aucun

Aucun

(1) Ces risques concernent la COMMUNE, reportez-vous aux conclusions pour connaître les risques concernant le bien.
 (2) BASOL = Base de données de pollution des SOLs (3) BASIAS = Base de données des Sites Industriels et Activités de Services
 (4) ICPE = Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES

| Risques | Etat | Libellé | Date |
|---------|------|---------|------|
|---------|------|---------|------|

CONCLUSIONS

Le bien n'est concerné par aucun plan de prévention de risque

Atlas de Zone Inondable

| Nom de l'AZI | Date |
|--------------|------|
| n/a | |

Arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

| Type de catastrophe | Début | Fin | Arrêté | JO du |
|--|------------|------------|------------|------------|
| Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain | 25/12/1999 | 29/12/1999 | 29/12/1999 | 30/12/1999 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/07/2003 | 30/09/2003 | 16/06/2006 | 14/07/2006 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/04/2011 | 21/06/2011 | 11/07/2012 | 17/07/2012 |
| Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols | 01/04/2011 | 21/06/2011 | 11/07/2012 | 17/07/2012 |
| Inondations et coulées de boue | 26/07/2013 | 26/07/2013 | 21/11/2013 | 23/11/2013 |



PREFECTURE DE L'EURE

CABINET DU PREFET
 Direction de la Sécurité
 Bureau de la Réglementation et de l'Information préventive
 Section de la Prévention des Risques

ARRETE PREFECTORAL n° D5B1-06 0079 RELATIF A L'ETAT DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS DE BIENS IMMOBILIERS SITUES SUR LA COMMUNE de FOURGES

LE PREFET DE L'EURE
 Officier de la Légion d'Honneur
 Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27,
 Vu la loi 2003-699 du 30 juillet 2003, notamment l'article 77 relative la prévention des risques technologiques et naturels,
 Vu la loi 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile,
 Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements,
 Vu le décret 2005-134 du 15 février 2005 sur l'information aux acquéreurs et aux loueurs,
 Vu l'arrêté interministériel de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre des mouvements de terrain,
 Vu l'arrêté préfectoral n° D3B1-05 149 du 20 octobre 2005 portant délégation de signature à M.Benoît KAPLAN, Administrateur Civil, Sous-Prefet, Directeur du Cabinet du Préfet de l'Eure,
 Vu l'arrêté préfectoral n° D5B1-06 0036 du 9 février 2006 relatif à la liste des communes dans lesquelles s'applique l'article L 125-5 du code de l'environnement,

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 : Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de **FOURGES** sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte,
- la cartographie des zones exposées / réglementées,
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture, et sous-préfecture.
 Le dossier d'informations est accessible sur le site Internet de la préfecture.

Article 2 : Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L. 125-5 du Code de l'environnement.

Article 3 : Le présent arrêté et le dossier d'informations sont adressés à la chambre départementale des notaires. Il sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Madame la secrétaire générale de la préfecture, Messieurs le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement et le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Evreux, le 09 février 2006



Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet

~~Denon KAPLAN~~



Préfecture de l'Eure

27630

Commune de Fourges

27262

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

pour l'application des I, II de l'article L. 125-5 du Code de l'environnement

1. Fiche communale annexée à l'arrêté préfectoral

n° D5 B1 06 0079

du 9 février 2006

mis à jour le

servitudes

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques [PPR]

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non
 approuvé date 15 mars 2005 aléa inondation

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Rapport de présentation du PPRI de la Vallée de l'Epte Aval

consultable sur Internet *

Règlement du PPRI de la Vallée de l'Epte Aval

consultable sur Internet *

Planches du zonage réglementaire et cartes d'aléa

consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

2.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR naturels miniers technologiques non
 date aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

3. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application de l'article R 563-4 du code de l'environnement.

La commune est située dans une zone de sismicité Forte zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible Zone 1 *
 * Il n'existe aucune obligation réglementaire pour le niveau 1 de sismicité

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité

consultable sur Internet *

pièces jointes

4. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R15-26 du Code de l'environnement

Carte de zonage réglementaire «Fourges»

5. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

à la date de l'édition de la présente fiche communale

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique : Ma commune face aux risques

catastrophes naturelles

nombre 2

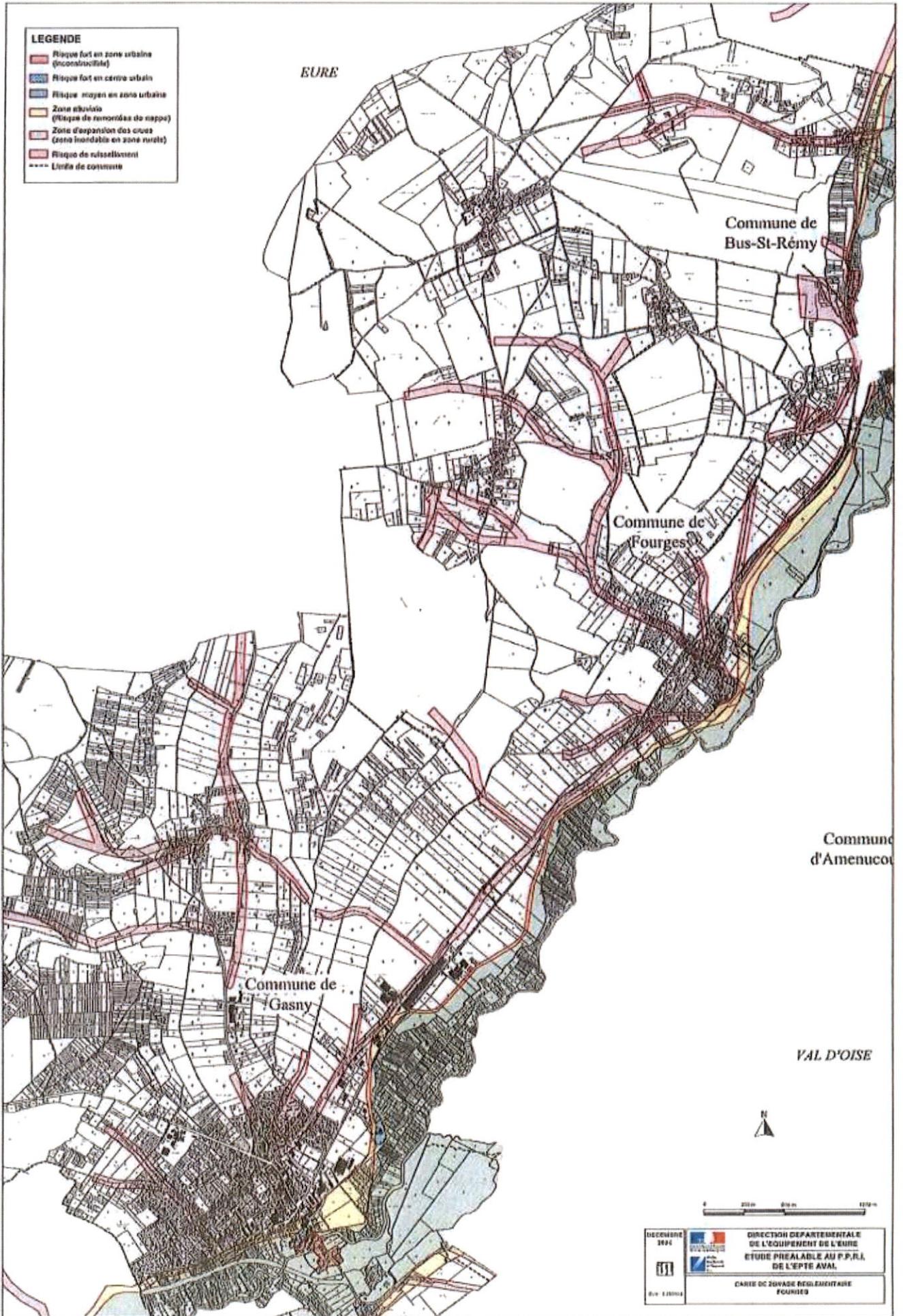
catastrophes technologiques

nombre 0

Date 14/03/2014

Le préfet de département

site www.eure.gouv.fr





GÉORISQUES

Mieux connaître les risques sur le territoire

Descriptif des risques

Édité le 08/12/2018 à 11h48



Attention : ce descriptif n'est pas un état des risques (ERNMT) conforme aux articles L-125-5 et R125-26 du code de l'Environnement. Ce descriptif est délivré à titre informatif. Il n'a pas de valeur juridique. Pour plus d'information, consultez les précautions d'usage en annexe de ce document.

Localisation



Coordonnées GPS:
 latitude = 49.12323
 longitude = 1.63636



Informations sur la commune

Nom : VEXIN-SUR-EPTE
 Code Postal : 27630
 Département : EURE
 Région : Normandie

Code INSEE : 27213
 Commune dotée d'un DICRIM : Non
 Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles : 5 (détails en annexe)
 Population à la date du 30/12/2011 : 982

Quels risques peuvent impacter la localisation ?



Retrait-gonflements des sols
 Aléa moyen



Séismes
 1 - TRES FAIBLE



Installations industrielles

INONDATIONS

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau. Elle peut être liée à un phénomène de débordement de cours d'eau, de ruissellement, de remontées de nappes d'eau souterraines ou de submersion marine.

LA LOCALISATION EST-ELLE IMPACTÉE PAR LES INNONDATIONS ?**■ Territoire à Risque important d'Inondation - TRI**

Localisation située dans un territoire à risque important d'inondation : Non

■ Atlas de Zone Inondable - AZI

Localisation exposée à un Atlas de Zone Inondable : Non

INONDATIONS (SUITE)

Informations historiques sur les inondations

5 événements historiques d'inondations sont identifiés dans le département EURE

| Date de l'évènement (date début / date fin) | Type d'inondation | Dommages sur le territoire national | |
|---|---|-------------------------------------|--------------------------------------|
| | | Approximation du nombre de victimes | Approximation dommages matériels (€) |
| 15/06/1997 - 16/06/1997 | Ruissellement urbain, Crue pluviale éclair (tr) | de 1 à 9 morts ou disparus | 3M-30M |
| 06/07/1875 - 06/07/1875 | Ruissellement urbain, Crue pluviale (temps montée indéterminé), Ruissellement rural | de 10 à 99 morts ou disparus | inconnu |
| 12/01/1841 - 25/01/1841 | Crue nivale | de 1 à 9 morts ou disparus | inconnu |
| 31/01/1784 - 27/03/1784 | Crue nivale, Crue pluviale (temps montée indéterminé) | Inconnu | inconnu |